

Coronavirus (COVID-19)

17 avril 2020

Coronavirus (COVID-19) et allaitement: outil d'information pour les professionnels de la santé en contexte de pandémie

Les orientations qui sont émises sur cette page seront adaptées en fonction de l'évolution des connaissances et de l'épidémiologie de la maladie à coronavirus COVID-19.

En période de pandémie, il est recommandé d'allaiter.

- Selon les connaissances actuelles, le virus de la COVID-19 n'est pas transmis par le lait maternel, incluant le colostrum. Considérant ceci, la transmission du virus de la mère atteinte au nouveau-né se fait principalement par gouttelettes et contact direct.
- Nous ne savons pas encore si le lait maternel contiendrait des anticorps contre ce virus, cependant cela pourrait être plausible vu que de tels anticorps ont été détectés dans le lait lors de l'épidémie de SRAS en 2003.
- Toutefois, il est reconnu que le lait maternel contient de nombreux facteurs immunitaires pour combattre les infections.
- Lorsque toutes les précautions requises sont mises en place de façon stricte, l'allaitement présente des bénéfices, même chez la mère atteinte de la COVID-19 ou chez celle qui est un cas probable¹.

L'information destinée aux parents est disponible dans les deux documents suivants : [Allaitement en contexte de pandémie - Outil d'information pour les parents](#) et [Coronavirus \(COVID-19\) et allaitement: outil d'information pour la mère atteinte de COVID-19](#).

¹ Un cas probable correspond aux cas en attente d'un résultat de COVID-19, qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou qui présentent des facteurs de risque élevé (voyageurs, contacts étroits de cas confirmé)

À quoi s'attendre pendant la pandémie

Se préparer à allaiter

Compte tenu que les rencontres prénatales de groupes en personne sont suspendues pendant la pandémie, les familles sont invitées à échanger avec les professionnels de la santé lors du suivi de grossesse et à consulter le guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*.

Ces deux sections sont essentielles et complémentaires pour soutenir efficacement les parents : [La préparation à l'allaitement](#) et [Nourrir bébé au sein](#). Aussi, pour les professionnels, nous recommandons la consultation du [Portail d'information périnatal](#) de l'INSPQ.

En contexte de pandémie, les professionnels devraient communiquer aux parents l'importance du lait maternel pour la réduction des infections dont les maladies respiratoires graves, tout en recommandant la mise en place de précautions pour limiter le risque de transmission de l'infection au bébé.

Allaiter au lieu de naissance

Les [pratiques cliniques habituelles](#) telles le contact peau à peau et la cohabitation sont recommandées pendant la pandémie pour faciliter l'allaitement.

Des mesures spécifiques doivent s'appliquer aux mères atteintes de la COVID-19 et celles qui sont un cas probable². Ces mesures incluent :

- Précautions contact/gouttelettes pour les professionnels de la santé lors de soins auprès de la dyade mère-enfant;
- Lavage des mains par la mère avant et après l'allaitement, à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Port du masque pour la mère lors de l'allaitement et pendant le contact peau-à-peau;
- Nettoyage des seins à l'eau tiède et au savon avant l'allaitement; s'assurer de bien rincer les seins avant la mise à sein;
- Garder l'enfant à au moins 2 mètres de distance de sa mère si cohabitation; si ce n'est pas possible, porter les ÉPI;

² Les intervenants de santé publique font des enquêtes systématiques auprès de tous les cas confirmés et vont émettre des consignes en s'appuyant sur la version la plus à jour de la fiche sur la gestion des cas et des contacts de l'INSPQ.

- Si possible, demander que ce soit l'accompagnant (en bonne santé) qui s'occupe de l'enfant entre les périodes d'allaitement.

Dans le cas où la mère ne serait pas en mesure d'allaiter au sein, il peut être possible qu'elle exprime son lait et qu'une tierce personne (accompagnant, personnel soignant) en santé l'administre au nouveau-né. Avant qu'elle exprime son lait, la mère doit procéder à un lavage de mains rigoureux (eau tiède et savon pendant au moins 20 secondes) avant de débiter.

Après usage du tire-lait, toutes les composantes doivent être :

- démontées et rincées à l'eau froide;
- lavées avec du savon à l'eau chaude;
- rincées à l'eau chaude ou tiède;
- égouttées, recouvertes d'un linge propre.

Tenant compte qu'en contexte de pandémie les visites à domicile seront limitées, les évaluations devront être basées davantage sur des indices cliniques autre que le gain du poids. Ainsi, l'enseignement fait au lieu de naissance doit être renforcé, particulièrement pour que les parents puissent reconnaître [un transfert de lait efficace](#) et comment assurer [une bonne production lactée](#).

Allaiter à la maison

Au retour à la maison, l'équipe de périnatalité du CLSC poursuit son offre de services en assurant :

- Un contact téléphonique systématique prioritaire dans les 24 à 48 h après la sortie du lieu de naissance.
- Des visites à domicile ou en clinique au besoin (après une évaluation téléphonique) et en respectant les consignes présentées dans le document intitulé [Mesures pour les travailleurs de la santé lors de la prestation de soins à domicile](#) dans la section Soins à domicile.

Les mères symptomatiques atteintes de la COVID-19 ou qui sont un cas probable et leurs bébés auront un suivi postnatal plus étroit par le CLSC.

Pendant toute la période d'allaitement, pour répondre aux questions ou pour surmonter des problèmes en situation de pandémie, le soutien des intervenants, comme les infirmières, les médecins et les sages-femmes, doit se faire par téléphone ou vidéoconférence, autant que possible. Des rendez-vous en personne seront planifiés seulement si la situation le requiert. Consultez le document [COVID-19 : Mesures pour les travailleurs de la santé lors de la prestation de soins à domicile](#) pour plus d'informations. Si la mère souhaite exprimer son lait, elle doit procéder de la même façon que celle décrite plus haut.

Où référer les familles pour résoudre des problèmes d'allaitement courants

En contexte de pandémie, les professionnels devraient mener une évaluation clinique par téléphone ou vidéoconférence, ou en personne si cela est vraiment nécessaire (ex : difficultés d'allaitement importantes chez le nouveau-né). L'évaluation de la dyade permettra de juger s'il y a une indication médicale pour recourir aux préparations commerciales pour nourrissons après avoir priorisé le lait maternel. Il peut être aussi possible de reprendre l'allaitement (relactation) après l'avoir cessé.

Il existe plusieurs ressources complémentaires en allaitement:

- [Ressources communautaires en allaitement](#) offrant du soutien téléphonique;
- Des services privés de [consultantes en allaitement](#) sont aussi disponibles.

Pour vérifier la compatibilité des médicaments prescrits pendant la pandémie avec l'allaitement :

- [Centre IMAGE](#) du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (téléphone: 514 345-2333)
- Site [Lactmed](#) du National Institutes of Health et application pour téléphone cellulaire
- Site [E-lactancia](#) de l'Association for Promotion and Cultural and Scientific research

Vidéos d'allaitement pour enseignement aux familles

- [Prise du sein et déglutition](#)
- [Positions d'allaitement](#)
- [Prise du sein à optimiser en cas de douleur](#)
- [Expression manuelle du lait](#)